

APPEL DE COMMUNICATIONS

2e Colloque pancanadien sur la justice familiale



Fédération des associations
de juristes d'expression
française de common law
inc.



Association internationale
francophone des
intervenants auprès des
familles séparées

Évolution et Révolution de la justice familiale

DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DE PROPOSITION :

11 FÉVRIER 2010

La Fédération des Associations de juristes d'expression française et l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées, avec le soutien du Ministère de la Justice du Canada, vous invitent à soumettre une proposition de communication en vue de son 2e Colloque pancanadien sur la justice familiale qui aura lieu les 21, 22 et 23 octobre 2010 à Ottawa. Juges, juristes, psychologues, travailleurs sociaux, médiateurs, intervenants et chercheurs sont invités à partager des expériences, à échanger et à débattre de questions reliées au thème *Évolution et Révolution de la justice familiale*.

La justice familiale est en pleine évolution. Au cours des 25 dernières années et particulièrement depuis la proclamation de la *Loi sur le divorce* de 1985 et l'avènement de la médiation au Canada, nous notons une tendance vers des processus plus collaboratifs. Appuyés d'une panoplie de services de justice familiale mis sur pied par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les familles réussissent plus souvent à régler leurs différends sans recours aux tribunaux. De plus en plus nous voyons une augmentation du nombre d'avocats abandonnant la pratique adversariale pour la pratique du droit collaboratif et la médiation. Et, on voit l'avènement des coordonnateurs parentaux au Canada, un modèle qui mijote depuis quelques années chez nos voisins au Sud.

C'est une révolution au sein du système de justice familiale qui se veut différent des systèmes traitant des autres questions civiles ou pénales. Maintes études nous démontrent le besoin de soigner les relations entre les membres de la famille pour assurer le meilleur résultat pour tous, notamment les enfants. Nous y arrivons graduellement et une des avenues intéressante consiste à la prise en charge des conjoints par eux-mêmes, ces derniers étant considérés

comme étant les plus compétents à trouver une solution adéquate pour eux, pour leurs enfants et pour la nouvelle famille qu'ils formeront après la rupture définitive du couple. Autrefois dépendante principalement des répondants juridiques et psychosociaux qui décidaient ce qui était bon pour elle, la famille en rupture, aujourd'hui, si elle est mieux informée pour mieux comprendre ce qui lui arrive, retrouve le contrôle sur son destin et la puissance adéquate pour que l'issue de sa révolution soit un état amélioré.

Les communications peuvent s'inscrire dans l'un des sous-thèmes suivants :

- *Accès à la justice familiale*
- *Médiation familiale (internationale, à distance...)*
- *Droit collaboratif*
- *Coordonnateurs parentaux*
- *Pratique du droit de la famille en français – des outils*
- *Résultats de recherches portant sur les besoins des familles séparées et recomposées ainsi que l'impact des nouvelles pratiques auprès des familles séparées en conflit*
- *La médiation familiale et l'expertise psychosociale auprès des familles en conflit : spécificité, bienfaits, limites....*
- *La diversité des pratiques, des cultures et des expertises auprès des familles séparées et recomposées*

TYPES DE PRÉSENTATIONS

Communications libres en plénière : 45 minutes

Ateliers : 75 minutes

Affiche : les affiches permettent de présenter des faits saillants de projets ou de recherches dans un format plus visuel et synthétique que les communications. Ce mode de présentation permet d'échanger avec les participants de façon individuelle.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

Les propositions doivent compter un maximum de 350 mots. Pour les ateliers, les propositions doivent inclure les objectifs, les principaux thèmes, la structure, et les modalités pédagogiques. Utiliser le formulaire en annexe pour soumettre votre proposition.

Date limite pour la soumission des propositions : 11 février 2010

Date de notification pour l'acceptation des propositions : 26 mars 2010

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES:

S'il vous plaît communiquer avec Monsieur Rénaud Rémillard, coordonnateur pour le comité scientifique rremillard@ustboniface.mb.ca ou visiter le site WEB de l'AIFI pour le programme et l'inscription www.aifi.info

Comité scientifique:

Me Anik Bossé, avocate en pratique privé, présidente de l'AJEFNB (Association des juristes d'expression française du Nouveau Brunswick) Nouveau-Brunswick, Canada

Me Josée Forest-Niesing, Présidente de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF), avocate en pratique privée, Sudbury, Ontario, Canada

Claude Houssemand, professeur de psychologie, directeur du Master en Médiation, Université du Luxembourg, Luxembourg (LU)

Mme Constanza Marzotto, psychologue et médiatrice familiale, professeur, Département de psychologie, Université catholique Del Sacro Cuore, Milan , Italie

Me Jean-Louis Renchon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Louvain et Directeur du Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine (CEFAP), Belgique

Mme Terez Retfalvi, psychologue clinicienne, ex-professeure de psychologie à l'École de psychologie de l'Université de Moncton, praticienne en psychologie juridique, Nouveau-Brunswick, Canada